

**ANNEE 2019
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE CRUSCADES
SEANCE N° 6**

Date : 11/12/2019

Heure : 18 h 00

Lieu : Mairie - Salle du Conseil

Membres du conseil municipal :

PRESENTS	ABSENTS
MORASSUTTI Jean-Claude	
FABRIS Angel	
MIQUEL Christian	
MIQUEL Christophe	
SALLES Jean-Noël	Absent
BENETRAU-SANCHEZ Sonia	
CIANNI Fabien	Absent donne pouvoir à Christophe MIQUEL
DEBAYLES Véronique	
FERNANDEZ Isabelle	
MALFAZ David	Absent
MOLINERA Stéphanie	Absente
PHAM-LE-THANH Daniel	
REFALO Jean-Yves	
VACHER Fabien	Absent
VALLES-PEREZ Jacqueline	Absente donne pouvoir à Jean-Claude MORASSUTTI

Sur convocation en date du :	05/12/2019
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	09
Nombre de conseillers absents :	06

Madame DEBAYLES Véronique a été nommé(e) secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, **Jean-Claude MORASSUTTI** ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04/11/2019**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **04/11/2019** est soumis à l'approbation des membres du conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Où l'exposé,

APPROUVE le procès-verbal tel que présenté.

**2. M14 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - M49 - DECISION
MODIFICATIVE N° 3 (Délibération 35)**

Monsieur le Maire explique qu'en fin d'année, il est nécessaire de procéder à certains ajustements de crédits, pour clôturer l'année 2019, une décision modificative doit être effectuée à la M14 et une à la M49,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé et après avoir délibéré

Par 11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

DECIDE : de procéder au vote des virements de crédits suivants sur le budget 2019 :

M 14

Crédits à ouvrir					
Sens	Section	chapitre	article	Objet	Montant
D	F	012	64168	Autres emplois d'insertion	8 200.00
TOTAL					8 200.00

Crédits à réduire					
Sens	Section	chapitre	article	Objet	Montant
D	F	014	739211	Attribution de compensation	-8 200.00
TOTAL					-8 200.00

M 49

Crédits à ouvrir					
Sens	Section	chapitre	article	Objet	Montant
R	I	040	2188 ONA	Autres	5 677.00
D	F	042	675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	5 677.00
TOTAL					11 354.00

Crédits à réduire					
Sens	Section	chapitre	article	Objet	Montant
R	I	021	021 OPFI	Virement à la section d'exploitation	-5 677.00
D	F	023	023	Virement à la section d'investissement	-5 677.00
TOTAL					-11 354.00

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

3. NUMEROTATION NOUVELLES CONSTRUCTIONS (Délibération 36)

Monsieur le Maire informe le conseil que de nouvelles constructions, ou remises existantes, au sein de la commune doivent être numérotées, il s'agit :

- **1** Chemin d'Olivéry parcelle N°C 523
- **3 bis** Avenue des Corbières parcelle N°A 401
- **8Ter** Avenue des Corbières parcelle N°496 (3^{ème} porte, angle rue des Cafés)
- **1 bis** Rue du Cinsault parcelle A516 scindée en 2 lots A et B (lot A avait eu attribué le N° 1 – lot B N°1 bis)
- **7Ter** Rue des Cafés parcelle N°84

Le Conseil Municipal

Où l'exposé et après avoir délibéré

Par : 11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

APPROUVE la numérotation telle que mentionnée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

4. 1) CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS : POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ELECTRIQUE (Délibération 37)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un poste de transformation de courant électrique, d'une superficie de 6m² a été mis en place par la société ENEDIS, sur la parcelle communale à ce jour cadastrée section A numéro 798 lieudit « Las Caussades ».

A ce propos pour ne pas retarder le chantier, Monsieur le Maire a signé une convention de servitude avec Enedis, enregistrée sous le N° VDA5210 pour l'installation dudit poste correspondant à « D325/065029 ». Comme convenu dans son article 12, il convient de réitérer ladite convention par acte authentique aux fins d'en assurer sa publication au service de la publicité foncière compétent.

Le Conseil Municipal
Ouï l'exposé et après avoir délibéré
Par : 11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

RATIFIE la convention signée par le Maire d'alors ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur Jean-Claude MORASSUTTI, Maire, pour faire régulariser par acte authentique, chez Maître Gilbert JEANSOU Notaire à Carcassonne, ladite convention.

2) CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS : LIGNES ELECTRIQUES SOUTERRAINES (Délibération 37bis)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que 2 lignes électriques souterraines d'une longueur d'environ 15 mètres dans une bande de 1 mètre de large, doivent être mises en place, par la société ENEDIS, sur la parcelle communale cadastrée section C numéro 387 lieudit « Saint Paul ».

A ce propos pour ne pas retarder le chantier, Monsieur le Maire a signé une convention de servitude avec Enedis, enregistrée sous le N° VD15798 pour l'installation desdites lignes électriques souterraines correspondant à « 400 volts LSE/Racc prod BT - AP790 VERGNETTES ».

Le Conseil Municipal
Ouï l'exposé et après avoir délibéré
Par : 11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

RATIFIE la convention signée par le Maire d'alors ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur Jean-Claude MORASSUTTI, Maire, pour faire régulariser par acte authentique, chez Maître Gilbert JEANSOU Notaire à Carcassonne, ladite convention.

5. EXERCICE 2019 – M14-M49 : CREANCES ETEINTES (Délibération 38)

Monsieur le Maire expose au conseil la liste de créances éteintes pour lesquelles il y a lieu d'annuler la dette : compte 6542 - comptabilité M14 et M 49 pour les motifs suivants:

• <u>M14</u> : Liquidation judiciaire entreprise pour un montant de 600.00€ Loyers impayés
--

• <u>M49</u> : Rétablissement personnel suite à surendettement pour un montant de 405.48€ Factures d'eau 2016/2017
--

Le Conseil Municipal
Ouï l'exposé et après avoir délibéré
Par : 11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

ACCEPTE d'annuler la dette conformément à la liste des créances éteintes mentionnées ci-dessus : comptabilité M14 et M49

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires aux dossiers.

6. EXERCICE 2019 -M49 : ADMISSIONS EN NON VALEUR (Délibération 39)

Monsieur le Maire expose au conseil la liste de créances irrécouvrables pour lesquelles il y a lieu de procéder à l'admission en non-valeur au compte 6541, comptabilité M 49 pour le motif suivant : Poursuites infructueuses

- pour un montant de 323.14 €

Le Conseil Municipal
Ouï l'exposé et après avoir délibéré
Par : 11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

ACCEPTE l'admission en non-valeur de la somme suivante : 323.14 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires aux dossiers.

7. QUESTIONS DIVERSES

Moment de convivialité : Le 27 décembre, à l'occasion de la fête du village, la municipalité offre le verre de l'amitié aux habitants, au foyer communal, à partir de 18h30.

Les Vœux du Maire auront lieu le 10 janvier 2020, au foyer communal, à partir de 18h30.

Le Repas des Aînés offert par la municipalité aux administrés nés en 1954 aura lieu le 2 février 2020 au foyer communal

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à : 18h30.

Le (la) secrétaire de séance : DEBAYLES Véronique

Signature du Président de séance

Signature du Secrétaire de séance